



Succession compliquée...

Par **Geraldine L**, le **05/07/2020** à **23:29**

Bonjour,

Désolé, je ne sais pas trop comment intituler ce post.

J'écris pour ma mère. Cette dernière a gardé son père pendant 6 ans, seule chez elle, avec les désagréments (le mot est très faible) que cela implique. Elle a fini par le placer lorsque cela n'était plus vivable. Pendant cette période ils vécu, presque en colloc j'ai envie de dire, avec un salaire de 1300€ net pour elle et 1000€ pour lui. Je précise qu'elle est propriétaire de son logement. De plus, il avait 5000€ sur son compte il y a 6 ans et il en reste 1000€. Le reste étant parti en frais divers, notamment du mobilier adapté pour personnes âgées. 1000€ sont aussi allé dans une maison de repos lorsque ma maman est tombée malade quelques jours. Mais à part ce gros investissement, ma maman n'a pas gardé tous les tiquets de super marché, les factures de chauffage, les factures de son ancinen chalet à la montagne (notamment la taxe fonctière) etc.

Durant cette période, ses frères et soeurs n'ont pas déboursé d'argent. Sachant que l'ambience n'est pas au beau fixe, leur est il possible de se retourner contre ma maman ? Notamment en ce qui concerne les salaires mensuels ? Car 5000€ + 72000€, ça fait beaucoup pour nous.

Merci d'avance pour vos retours.

Géraldine

Par morobar, le 06/07/2020 à 18:24

Bonjour,

Votre grand père fait ce qu'il veut de ses sous.

[quote]

leur est il possible de se retourner contre ma maman ?

[/quote]

Sur 1000 anc on parvient à 12.000.000

Peu de chance de prospérité pour un tel mont, on considère qu'un revenu de 1000 euro/mois ne permet pas de viotre décement en payant un loyer et le reste, comme l'a

Il faudra le cas échéant contre-atttaquer en exigeant une pension avec effet rétroacatif.